



DEVELOPPER L'ECOTOURISME : pour partager, aimer et préserver les LANDES DE GASCOGNE

Un choix de tourisme pour demain

La découverte de l'environnement et du patrimoine est un moteur important de l'activité touristique des Landes de Gascogne. Elle illustre une évolution marquée de la demande en faveur des sites naturels et des espaces ruraux préservés.

Notre région bénéficie déjà d'initiatives, d'expériences et de la notoriété de ses équipements.

L'écotourisme est le modèle de développement qui traduit le mieux ces valeurs et ce positionnement ; l'Organisation mondiale du Tourisme le définit ainsi :

- Une forme de tourisme qui préserve les ressources naturelles et culturelles,
- Favorise des échanges authentiques entre populations accueillies et accueillantes,
- Participe à une sensibilisation des visiteurs à leur environnement,
- Crée une source de développement économique locale,
- Sur la base d'une coopération entre les producteurs touristiques du territoire.

Un choix de développement pour les producteurs touristiques

Adhérer à un projet d'écotourisme pour un prestataire local signifie qu'il partage ces **valeurs de préservation, de qualité d'accueil et d'échanges entre acteurs.**

- Le prestataire s'engage à les décliner au sein de sa propre entreprise en étant particulièrement attentif à l'intégration paysagère de ses installations, à la gestion de son environnement, aux économies d'énergie et d'eau et au traitement de ses déchets.
- Il se positionne comme un hôte « ambassadeur » de son pays, formé et sensibilisé aux caractéristiques de son patrimoine, de son économie, de sa culture.
- Il contribue au développement local en favorisant les liens avec les producteurs et entreprises du territoire et en travaillant en réseau avec les autres acteurs de sa filière.

Un positionnement marketing pour les Landes de Gascogne

Le Parc naturel régional et le Pays des Landes de Gascogne ont fait le choix de promouvoir une filière de tourisme en cohérence avec leurs chartes de développement durable.

L'écotourisme ambitionne, dans un environnement concurrentiel, un positionnement pertinent au service d'un allongement de la saison et d'une valeur ajoutée pour les prestataires.

- Le projet d'écotourisme est donc accompagné d'une démarche commerciale coordonnée par le Parc naturel et le Pays.
- L'objectif est de proposer dès 2006, un ensemble de prestations, de produits ou d'équipements engagés dans la démarche d'écotourisme, communiquant leurs valeurs environnementales et patrimoniales dans le cadre d'un « manifeste pour l'écotourisme » et sensibilisant les clientèles au travers d'une « charte de l'utilisateur ».
- Après 4 ans de développement cette démarche est toujours d'actualité

Comment s'inscrire dans la démarche d'écotourisme

- Le prestataire manifeste son intérêt en renvoyant au Parc la fiche d'identification ci-dessous.
- Un animateur du Parc ou du Pays le contactera pour organiser une première rencontre technique, sur site à la fin de l'été ou au début de l'automne.
- Au cours de cette séance seront convenus ensemble les points de qualité environnementale et patrimoniale (existants ou à faire évoluer) spécifiques à son équipement ou à son projet.
- Ces points sont ensuite repris dans la « charte du producteur » et signés par chacun.
- Des formations et rencontres techniques sur les thèmes du patrimoine, de l'environnement, de l'écotourisme et de l'écogestion s'adresseront aux producteurs engagés dans ce manifeste.

Cette démarche peut être rejointe à tout moment, sur simple demande.

Pour toutes informations, contactez :

Pour le territoire du Parc naturel régional :

Mme Béatrice RENAUD, 05 58 08 31 38 ; b.renaud@parc-landes-de-gascogne.fr

M. Frédéric GILBERT, : 05 57 71 99 90 ; f.gilbert@parc-landes-de-gascogne.fr

Mme PERRODOU Régine 05 58 08 31 20 r.perrodou@parc-landes-de-gascogne.fr